

Cette érection ne prendra effet que le premier juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 27 fév. dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 février courant (1892), d'ordonner que les lots 1 et 2 dans le cinquième rang, le lot 1 dans le sixième rang, le lot 1 dans le septième rang et le lot 1 dans le huitième rang d'Orford soient détachés de la municipalité d'Orford, comté de Sherbrooke, et annexés à la municipalité de Brompton, comté de Richmond, pour les fins scolaires; et que les parties sud-ouest des lots 32 et 33 dans le cinquième rang, la moitié sud-ouest du lot 30, la moitié sud-ouest du lot 29, le quart sud-ouest du lot 28 du cinquième rang, tous les lots de Gore, le lot 23 dans le sixième rang de la municipalité de Brompton, soient détachés de la municipalité de Brompton, comté de Richmond, et annexés à la municipalité d'Orford, comté de Sherbrooke, pour les fins scolaires.

Ces changements de limites ne prendront effet que le premier juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 27 fév. dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 26 février dernier (1892), de nommer M. Alexandre Daigault, commissaire d'écoles pour la paroisse de Chambly, comté de Chambly, en remplacement de M. Léon Huberdeau, qui a quitté la municipalité.—*Gazette officielle*, 5 mars courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 26 février dernier (1892), de nommer M. Gustave Ferdinand Montminy, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Gilles, comté de Lotbinière, en remplacement de feu Napoléon Lafleur.—*Gazette officielle*, 5 mars courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 24 février dernier (1892), de nommer M. le Dr Charles Édouard Dieudonné Commeau, commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Germain, comté de Drummond, en remplacement de M. Trefflé Jetté, qui a quitté la municipalité.—*Gazette officielle*, 5 mars courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe, les lots Nos 1319, 1320 et 1321, du plan cadastral de la paroisse de Saint-Hyacinthe, et les annexer, pour les fins scolaires, à la paroisse de Saint-Barnabé, dans le même comté.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 5 mars courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Eriger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de "Saint-Vincent d'Adamsville," la paroisse de Saint-Vincent, comté de Brome, avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du 7 février 1874, plus le lot No 60 du premier rang de la paroisse de Granby, dans le canton de Granby; et les lots Nos 61, 62, 64, 65 et 66, du premier rang, appartenant à la paroisse de Saint-Alphonse de Granby, dans le susdit canton de Granby, et les lots Nos 16 et 17, du sixième rang, dans la paroisse de Saint-Alphonse de Granby, dans le canton de Farnham-Est.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1892).

Les "Avis" publiés dans les Nos de la *Gazette officielle* des 17 et 24 octobre dernier (1891), devant être considérés comme nuls et sans effet.—*Gazette officielle*, 5 mars courant.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTREAL.

Membres du Bureau :

MM. U.-E. Archambault, président;
l'abbé J. Quinlivan, vice-président;
J.-G.-W. McGown, inspec. d'écoles;
l'abbé J.-W. Duckett,
l'abbé A. Archambeault,
W. Fahey,
A.-D. Lacroix, secrétaire.

SÉANCE DU 8 MARS 1892.

Membres présents :

MM. U.-E. Archambault, président;
J.-G.-W. McGown, inspec. d'écoles;
l'abbé J.-W. Duckett,
W. Fahey,
A.-D. Lacroix, secrétaire.